LADEPECHE.fr Grand Sud > Gers
lundi 04 décembre, 00:27, Sainte Barbara
Publié le 27/10/2015 à 03:50, Mis à jour le 27/10/2015 à 07:43

Gaz de schiste : le permis de Saint-Grième n'est pas renouvelé

Énergie

Gaz de schiste : le permis de Saint-Grième n'est pas renouvelé

«Les élus ne sont pas favorables aux gaz de schiste, le Gouvernement non plus et il y a un collectif départemental qui s'appelle "Non au gaz de schiste"», nous explique-t-on à la préfecture du Gers. Tout cela vient donc de conduire la ministre de l'Écologie Ségolène Royal et celui de l'Économie Emmanuel Macron à signer un arrêté ministériel commun rejetant la suite des recherches de gaz de schiste sur la zone du permis dit de Saint-Grième. Une zone qui ne couvre pas moins de 52 km2, principalement dans le Gers mais également dans les Landes, les Hautes-Pyrénées et les Pyrénées-Atlantiques.

Cet arrêté vient d'ailleurs confirmer une information de «La Dépêche du Midi» du 31 décembre dernier, selon laquelle les renouvellements de permis mais également les nouvelles demandes de permis seraient refusés par le ministère.

Gas2grid, la société qui avait demandé ce renouvellement du permis de recherche, regrette, dans un communiqué : «Nous comprenons que la décision est uniquement basée sur des considérations d'élus locaux et sur la base du "risque de désordre public". Nous notons toutefois une inconstance car les autorités locales avaient approuvé l'an dernier une campagne sismique» dans le but de déterminer le meilleur endroit du futur potentiel forage.

Christophe Zoia

ÉNERGIE

Donner votre avis !

Charte de modération

Votre pseudo : (obligatoire)

Votre commentaire :

Votre commentaire est soumis à notre charte de modération. En cas de non-respect (propos racistes ou insultants...) il ne sera pas publié. Cliquez ici pour écrire et merci pour votre contribution.

Suivre ce fil de discussion

Envoyer ce commentaire

©ladepeche.fr Certifié OJD